



Comité départemental Ufolep Creuse Réglementation départementale CycloSPORT 2023

CALENDRIER :

Le calendrier sera établi dans le plus grand souci d'équité entre les clubs. Il devra notamment préciser : le type de l'épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les coordonnées d'un responsable.

Toute épreuve n'ayant pas reçu l'aval du Comité Directeur ou ne respectant pas la législation ne pourra se dérouler sous l'égide de l'UFOLEP.

LA LICENCE :

Même si elle est individuelle, **la licence ufolep ne peut être délivrée qu'au titre d'une association.**

Elle est valable du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante.

Toute personne occupant un poste de dirigeant ou de commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP en cours de validité.

CARTE SPORTIVE CYCLOSPORT :

La pratique du cycloSPORT nécessite, en plus de la licence, une carte de Compétiteur à demander par l'intermédiaire de votre club à UFOLEP 23 (cf coordonnées ci-dessous)

Remarque – Même à l'essai, un cycloSPORTIF ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloSPORTIF veut « essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.

Les demandes de carte cycloSPORT sont à adresser à **UFOLEP 23 12 rue de Londres 23000 GUERET. Joindre impérativement une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour.**

ADMISSION DES LICENCIÉS F.F.C / FSGT À LA CARTE « CYCLOSPORT » UFOLEP

Fiche n°10 Licenciées UFOLEP Adultes Féminines :

ACCES à la CARTE COMPÉTITEUR Licenciées Ufolep Adultes Féminines (17 ans et plus)

Lors de la demande de carte CycloSPORT UFOLEP, la licenciée qui a une double appartenance, ou va en demander une, doit obligatoirement la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

I/ Nouvelle licenciée UFOLEP, en simple appartenance, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition (CycloSPORT ou cyclocross) sera classée en catégorie « Féminines Ufolep » pour la pratique du cycloSPORT et/ou du cyclocross.

Toutefois, en cycloSPORT, si elle le désire, elle pourra demander à être classée en **4eme** ou en 3^e catégorie.

Pour le cyclocross, si elle le désire, elle pourra être classée en 3^e catégorie.

Dans ces deux cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des montées » afférent à la catégorie choisie.

II/ Nouvelle licenciée UFOLEP prenant une double appartenance (voire une triple)

Nouvelle licenciée Ufolep prenant une double, voire triple, appartenance			en FSGT			
en FFC			Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
Catégories FFC	Sera classée en ... CycloSPORT Ufolep	Sera classée en ... cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classée en ... cycloSPORT Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classée en ... cyclocross Ufolep
Pass/Cyclisme Adulte	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée	Fém. ou 3 ^e à la demande de la licenciée	3 ^e - 4 ^e - 5 ^e	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée	Pas de catégories pour les Féminines en FSGT	Féminines ou 3 ^e cat. à la demande de la licenciée
Pass/Cyclisme Open Adulte	3 ^e	3 ^e	2 ^e	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée		
Série 3 (≤ 50points) ▲	3 ^e	3 ^e				
Juniors 1 ^{er} année	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée	Fém. ou 3 ^e à la demande de la licenciée				
Juniors 2 ^e année	3 ^e	3 ^e				

Pour toutes ces catégories - Application du règlement « des montées » afférent à la dite catégorie Ufolep.

Retour à la pratique d'anciennes licenciées UFOLEP en simple appartenance

ANCIENNES LICENCIÉES UFOLEP						
Catégorie	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus
4 ^{ème} (GS)	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e			
Féminines	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e
3 ^e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e
2e	3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e
1e	2e	Féminine, ou 4a ou 3e	Féminine, ou 4a ou 3e	3 ^e	Féminine, ou 3e	Féminine, ou 3e

Remarque – Application des critères de classification Ufolep pour celles qui demanderont une double licence

Fiche n°10 B : Licenciés autres fédérations

Ouverture aux licenciés des autres fédérations

Classification en catégories de valeur Ufolep

Licencié(e)s « autres fédérations »

(Se référer à la fiche 3 « Accès à la carte compétiteur »)

Remarque – La CNS a déterminé des équivalences entre les catégories UFOLEP et celles des autres fédérations.

Toutefois, les départements qui le souhaitent peuvent « durcir » ces critères (exemple : classer un FFC.Access 2 en 1^e catégorie Ufolep).

Par contre, en aucun cas, ils ne peuvent « assouplir » ces critères (Exemple – Classer en 3^e catégorie Ufolep un FFC.Access 2 est interdit).

Cette remarque est valable pour les Masculins et les Féminines.

FFC/FFTri/FFCT			FSGT			
Catégories FFC	Sera classé en Cyclo sport Ufolep	Sera classé en ... cyclocross Ufolep	Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
			Catégories FSGT Route	Sera classé en cyclo sport Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classé en ... cyclocross Ufolep
Access 1	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}
Access 2	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^e	2 ^{ème}	2 ^{ème}
Access 3	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} , 4 ^{ème}	3e	3 ^{ème} , 4 ^{ème}	3 ^{ème}
Access 4	4a	3 ^{ème}	5 ^{ème} – 6 ^{ème}	4a	5 ^{ème} – 6 ^{ème}	4 ^{ème}
Junior FFC 1 ^{ère} année Access 1, 2, 3	2 ^{ème}	2 ^{ème}				
Junior FFC 2 ^{ème} année Access 1, 2, 3	1 ^{ère}	1 ^{ère}				
Junior FFC 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année Access 4	3 ^{ème}	3 ^{ème}				
Triathlète sauf « Elite »	2 ^e	2 ^e				
Licencié FFCT « Vélo Sport »	3 ^e	3e				
Jeunes U17 (Cadets)	15/16 ans	15/16 ans	15/16 ans	15/16 ans	15/16 ans	15/16 ans
Jeunes U15 (Minimes)	13/14 ans	13/14 ans	13/14 ans	13/14 ans	13/14 ans	13/14 ans
Jeunes U13		11/12 ans			11/12 ans	11/12 ans

Licenciées Adultes Féminines 17 ans et plus

FFC/FFTri/FFCT			FSGT			
Catégories FFC	Sera classée en ... Cyclo sport Ufolep	Sera classée en ... cyclocross Ufolep	Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
			Catégories FSGT Route	Sera classée en ... cyclo sport Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classée en ... cyclocross Ufolep
Access 2,3,4	Féminines, 4a ou 3 ^{ème}	Féminines, 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}	3 ^{ème} – 4 ^{ème} – 5 ^{ème} , 6 ^{ème}	Féminines 4a ou 3 ^{ème}	Pas de catégorie pour les Féminines en FSGT	Féminines 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}
Access 1	Féminines ou 3 ^{ème}	Féminines, ou 3 ^{ème}	1 ^{ère} , 2 ^{ème}	3 ^{ème}		
Junior 1 ^{ère} année	Féminines ou 4a	Féminines, 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}				
Junior 2 ^{ème} année	3 ^{ème}	Féminines, 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}				
Triathlète sauf Elite	3 ^{ème}	3 ^{ème}				
Licenciée FFCT « Vélo Sport »	Féminines ou 4a	Féminines, 4 ^{ème} ou 3 ^{ème}				
Jeunes U17 (Cadettes)	15/16 ans	15/16 ans				15/16 ans
Jeunes U15 (Minimes)	13/14 ans	13/14 ans				13/14 ans
Jeunes U13		11/12 ans				11/12 ans

Fiche n°11 : Adultes Masculins FFC et ex-FFC de 17 ans et plus ; Licenciés UCI

**ACCES à la CARTE COMPETITEUR
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Adultes Masculins FFC et ex-FFC de 17 ans et plus
Licenciés UCI**
(Se référer à la fiche 3 « Accès à la carte compétiteur »)

I/ Carte « Compétiteur Cyclospor »

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open ou Série 3, la durée d'attente n'existe plus.

Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass Cyclisme D1	1e	OUI	1*	OUI	2*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI
Pass Cyclisme D2	2*	OUI	2*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI	3*	OUI
Pass Cyclisme D3 ou D4	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI
Pass Cyclisme Open	1* *	OUI	1* *	OUI	1*	OUI	2*	OUI	2*	OUI	2*	OUI	3e	OUI	3e	OUI
Série 3 - Juniors 2 (ex-régional) 100 points et moins	1e *	OUI	1* *	OUI	1* *	OUI	2*	OUI	2*	OUI	2*	OUI	3e	OUI	3e	OUI
Série 3 (ex-régional) 101 points et plus	NON	NON	NON	NON	1* *	OUI	1* *	OUI	2*	OUI	2*	OUI	3e	OUI	3e	OUI
Série 2 (ex-national)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1* *	OUI	1* *	OUI	2*	OUI	2*	OUI
Série 1 (ex-élite et ex-pro)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1* **	OUI	1* **	OUI	2* **	OUI

Remarque : Les ex-Junior FFC ayant 101 points et plus pourront accéder à la carte « Compétiteur Ufolep » à condition que ce soit en SIMPLE APPARTENANCE.

Licencié classé « Elite UCI » mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Cyclospor ou Cyclocross UFOLEP »

Fiche n°12 : Adultes Féminines FFC et ex-FFC de 17 ans et plus

**I/ ACCES à la CARTE « COMPETITEUR »
Adultes Féminines FFC et ex-FFC de 17 ans et plus**

Licenciée UCI - Toute licenciée classée « Elite UCI », mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « Cyclospor UFOLEP ».

I/ Carte « Compétiteur Cyclospor »

Catégories FFC	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass Cyclisme Féminines 4a ou 3e	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Pass Cyclisme Open 3e catégorie	3e catégorie	OUI	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Série 3 3e catégorie	3e catégorie	OUI	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Série 2 2* catégorie**	2* catégorie**	OUI	2* catégorie**	OUI	3e **	OUI	Féminines 4a ou 3e **	OUI
Série 1 1* catégorie**	1* catégorie**	OUI	1* catégorie**	OUI	3e **	OUI	Féminines 4a ou 3e **	OUI

Remarques - ** - Voir à la fin de cette fiche

n° 14 : Adultes Masculins FSGT et ex- FSGT de 17 ans et plus

Fiche

**ACCES A LA CARTE « COMPÉTITEUR »
CLASSIFICATION EN CATEGORIE DE VALEUR
Adultes Masculins FSGT et ex-FSGT de 17 ans et plus**

Carte « Compétiteur cycloport » et Carte « Compétiteur cyclocross »

LICENCIES FSGT - Le nombre de catégories varie selon les départements et/ou les régions												
Catégories FSGT	Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3 ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 ans et plus	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
4e – 5e – 6e	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI
3e	2e	OUI	2e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI	3e	OUI
2e	1e	OUI	1e	OUI	2e	OUI	2e	OUI	2e	OUI	3e	OUI
1e	NON	NON	1e	OUI	1e	OUI	2e	OUI	2e	OUI	3e	OUI

Fiche n° 15 : Adultes Féminines FSGT et ex- FSGT de 17 ans et plus

A/ Carte «Compétiteur cycloport»

LICENCIES FSGT « ROUTE » - Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions								
Catégories FSGT	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
3e – 4e – 5e	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
2e	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
1e	NON	NON	NON	NON	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI

B/ Carte «Compétiteur cyclocross»

LICENCIES FSGT « CYCLOCROSS »								
Catégories FSGT	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pas de catégories de valeur	Féminines ou 3e	OUI	Féminines ou 3e	OUI	Féminines ou 3e	OUI	Féminines ou 3e	OUI

Règlement mis à jour le 15 juin 2018.
La Commission Nationale des Activités Cyclistes

Fiche 16 : Triathlètes masculins et féminines

1/ En simple appartenance Ufolep

Les triathlètes masculins appartenant ou ayant appartenu à la FF.Tri, qui sollicitent une carte « Compétiteur Cycloport » et/ou « Compétiteur Cyclocross », seront classés en 2^e catégorie UFOLEP cycloport et/ou cyclocross.

Par contre, ceux qui sont licenciés UFOLEP et qui ont une carte « Compétiteur Cycloport » et/ou « Compétiteur Cyclocross », restent dans la catégorie qui leur a été attribuée en cycloport et/ou cyclocross.

Les triathlètes féminines appartenant ou ayant appartenu à la FF.Tri, qui sollicitent une carte « Compétiteur cycloport » et/ou « Compétiteur Cyclocross », seront classées en 3^e catégorie UFOLEP cycloport et/ou cyclocross.

Par contre, celles qui sont licenciées UFOLEP et qui ont une carte « Compétiteur cycloport » et/ou « Compétiteur Cyclocross », restent dans la catégorie qui leur a été attribuée en cycloport et/ou cyclocross.

OUVERTURE DES ÉPREUVES UFOLEP :

DEPART : L'installation de structures gonflables sur la chaussée (ou traversant la chaussée), est interdite, par contre une structure gonflable matérialisant la ligne de départ, est autorisée.

La saison « Cycloport » débute le 01 février. De Mars à Octobre : des courses organisées par les clubs affiliés tous les week-ends sont ouvertes aux catégories Catégorie 1, Catégorie 2, Catégorie 3 et Catégorie 4A – 4B, 15/16, 13/14, 11/12 ans et de l'initiation à la compétition pour les 9/10 et moins de 9 ans,

Le départ des 13/14 se fera après les 3 et 4 & 15/16 se fera après les 1ères et 2 catégories.

Les licenciés classés 4a et 4b courront ensemble ; un seul classement scratch 4 ème catégorie sera établi.

Sur une course au calendrier UFOLEP Creuse, lorsque les 15-16 ans ne sont pas programmés, ils seront acceptés à courir avec les 3. Ces modalités d'accueil feront l'objet d'une information particulière.

ATTENTION : Catégories 4a et 4b

a) les 4a : les licenciés classés « 4a » âgés de 65 ans et moins dans l'année sportive Ufolep.
b) les 4b : ce sont des licenciés « 4a » qui sont âgés de 65 ans au 31 décembre de l'année civile précédant la saison sportive en cours et qui ont fait la demande de classification en « 4b ». (Un 3e catégorie ne peut pas être directement classé en 4b).
Ce ne sont pas des catégories d'accueil.

Rappel : Un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué le cyclospor doit être accueilli en 3° catégorie.

L'accès à ces catégories ne se fait pas en fonction de l'âge du licencié mais de ses capacités sportives; les licenciés y sont donc admis, sur la seule décision de la Commission Départementale, et à leur demande, après pratique en 3° catégorie.

1) Les jeunes (Masculins et Féminines)

DÉPARTS, CATÉGORIES ET ARRIVÉES

Sur les courses proposant plusieurs horaires de départs, les catégories partiront de la façon suivante et dans cet ordre : • Catégorie 1 et catégorie 2 sur le même horaire, si les 15-16 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire, • Catégorie 3 et catégorie 4 sur le même horaire, si les 13-14 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire

15-16 ans :

S'il n'y a pas assez de jeunes pour faire un peloton 4 participants et moins, ils partiront avec les 3. S'il y a plus de 5 partants, le départ se fera séparément (1 minute). Lorsque sur une épreuve les 15-16 ans ne sont pas programmés, ils seront acceptés à courir avec les 3. Ils seront arrêtés au minimum 1 tour avant l'arrivée des 3 (selon leur distance max)

« Seuls les cadets 2ème année ont l'autorisation de courir avec les 3èmes catégories. Il leur faut un surclassement ? Mais ils participeront aux départemental, régional et National dans la catégorie 17/19 ans. »

13-14 ans :

S'il n'y a pas assez de jeunes pour faire un peloton 4 participants et moins, ils partiront avec les 4. La distance maximum de course (35 km) devra impérativement être respectée. S'il y a plus de 5 partants, ils partiront 1 minute derrière les 4ème catégories.

DEPARTS, CATEGORIES et arrivées : • Chaque départ est limité à 200 coureurs en même temps sur le circuit.

• Sur les courses proposant plusieurs horaires de départs, les catégories partiront de la façon suivante et dans cette ordre : • Catégorie 1 et catégorie 2 sur le même horaire, si les 15-16 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire, • Catégorie 3 et catégorie 4 sur le même horaire, si les 13-14 ans sont acceptés, ils partiront sur le même horaire, Vigilance l'été pour organiser des courses en matinée lors des fortes chaleurs.

Les féminines sont acceptées sur toutes les courses, elles prennent le départ avec les 4 ou dans leur catégorie de valeur. Les féminines qui courent avec les 4 sont en catégorie FEMININE et non pas en 4. Toutefois, si elles sont dans les 5 premières en 4 (ou dans leur catégorie) elles sont classées en 4è et marquent les points.

Les retours sur la ligne après les arrivées sont strictement interdits. Ils seront sanctionnés.

Commenté [CA1]: A voir si on garde comme cela

Disposition particulière sur petit circuit (3km au maximum) – A annoncer obligatoirement au moment du départ.

En cas de crevaison, constatée par un commissaire, en poste au podium, le cyclosporitif peut bénéficier d'un « tour rendu ». Dans ce cas, il repartira au tour suivant dans la position qui était la sienne dans la course.

Cette clause n'est plus applicable dans les 5 derniers tours de la course.

Un même cyclosporitif ne peut bénéficier qu'une seule fois du « tour rendu ».

Possibilité de changer de roue en tout point du circuit mais sans « tour rendu ».

EPREUVE HORS CHAMPIONNATS

Les épreuves « Cyclosporitif » sont ouvertes aux licencié(e)s UFOLEP, y compris aux double licencié(e)s, en possession d'une carte de « Compétiteur », quel que soit leur secteur géographique d'origine.

ENGAGEMENTS – POUR LA SAISON 2023:

Les engagements se feront impérativement sur le site National.
Ils seront ouverts 15 jours avant l'épreuve. Ceci afin d'éviter les erreurs de catégorie suite aux différents changements de catégorie.

Tarifs :

	Engagés à l'avance	Engagés sur place
Adultes ufolep	6 €	8€
Jeunes 11 à 16 ans Ufolep	2 €	Pas de supplément (carte cycloport gratuite pour les 11/12ans)

carte cycloport : 2 euro si vous prenez les 3 cartes (cyclocross, vtt, cycloport 5 euro au lieu de 6 euro)

Attention Reversion adultes à l'UFOLEP 23 : 0,60 euro pour les engagés à l'avance et 1.60 euro pour les engagés sur place.

Il est interdit de s'engager dans plusieurs épreuves se déroulant simultanément.

Pour les épreuves qualificatives aux Championnats Nationaux, il est interdit d'être engagé, le même jour, sur une autre épreuve.

Ces épreuves qualificatives doivent être parcourues dans leur intégralité sauf incident matériel constaté par un commissaire officiel.

Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après 3 participations, sur une période de 3 mois en catégorie supérieure.

QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX UFOLEP :

Pour être sélectionné au Championnat National, les licenciés devront avoir fait un minimum de 2 courses avant de participer à l'épreuve qualificative pour le championnat National ET au championnat Régional. Les trois premiers coureurs de chaque catégorie du championnat régional seront prioritaires pour la sélection, les autres coureurs seront sélectionnés par leur ordre d'arrivée à ces deux championnats.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL :

Date préconisée par la CNS Activités cyclistes : 14/05/2023

Il se disputera à **le Grand-Bourg (23) le 23/04/2023** et sera organisé par l'Etoile Sportive Cycliste le Grand-Bourg.

Un dossier sera fourni ultérieurement.

Les engagements se feront sur le site. Il n'y aura pas d'engagement possible sur la ligne de départ.

Tarif de l'engagement : 8 euro

Cette épreuve qualificative sera placée sous le contrôle du club de **ESC Le Grand-Bourg**. Elle sera ouverte aux catégories adultes ainsi qu'aux compétiteurs de 15/16 – 13/14 et 11/12 ans.

Ce sera également une épreuve obligatoire pour participer au championnat régional en Corrèze.

CATÉGORIE D'ÂGE SAISON 2023 (cyclospor)

Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âges en vigueur dans les épreuves officielles, sont publiées annuellement dans l'additif aux règlements généraux administratifs et financiers des compétitions nationales (âge au 31 décembre de l'année civile, soit au 31/12/2023).

Catégories d'âges, saison 2023 :

Catégorie Jeunes		Saison : 2023	
Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2013	et le	31/12/2014
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2011	et le	31/12/2012
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2009	et le	31/12/2010
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2007	et le	31/12/2008

Catégories Adultes Masculines

Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2004	et le	31/12/2006
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1994	et le	31/12/2003
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1984	et le	31/12/1993
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1974	et le	31/12/1983
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1964	et le	31/12/1973
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1963		

Catégories Adultes Féminines

Adulte féminine 17/29, nées entre le	01/01/1994	et le	31/12/2006
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1984	et le	31/12/1993
Adulte féminine 40/49, nées entre le	01/01/1974	et le	31/12/1983
Adulte féminine 50 et plus, nées avant le	31/12/1973		

Catégorie GSb

GSb né avant le	31/12/1957
-----------------	------------

CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Date préconisée par la CNS Activités cyclistes : 11/06/2023

Il se disputera à **Madranges (19)** et sera organisé par l'.

Le Comité Département UFOLEP de la Corrèze

Un dossier sera fourni ultérieurement.

Les engagements se feront groupés par clubs.

CHAMPIONNAT NATIONAL CYCLOSPORT :

Cette manifestation Nationale se disputera les **14, 15 et 16 juillet Vaucluse (84)** Une feuille de pré-inscription sera envoyée à toutes les associations cyclistes Creusoises.

Celle-ci sera retourné avant le 22 Juin 2023

CHAMPIONNAT RÉGIONAL CONTRE LA MONTRE :

Candidature en cours

CHAMPIONNAT NATIONAL CONTRE LA MONTRE :

Candidature en cours

ATTENTION :

Le blocage des dérailleurs est strictement interdit. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra **INTERDIRE** le départ.

Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves route.

Commenté [CA2]: A compléter

CHANGEMENT DE CATÉGORIE :

Les cycloportifs de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, accéderont immédiatement à la catégorie supérieure lorsqu'ils totaliseront 30 points et plus dans leur catégorie sur les épreuves UFOLEP, au cours de la même saison, 3 plus, dans les conditions suivantes :

Barème des montées pour les 2e, 3e catégories, 4a et 4b

Il y a de 30 partants et plus		Il y a de 10 à 29 partants		Il y a 9,8,7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	points	Places	points	Places	points	Places	points
1°	10	1°	8	1°	5	1°	3
2°	7	2°	6	Sa place est indiquée sur la carte cycloport		Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
3°	6	3°	5	2°	0	2°	0
4°	4	4°	3	3°	0	3°	0
5°	3	5°	2	4°	0	4°	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport		La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport		5°	0	5°	0
				Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

Attribution des points :

Tout coureur à l'obligation de comptabiliser ses points et de les noter sur son carton avant sa prochaine course. Les coureurs faisant des places dans les départements hors « ex-Aquitaine » devront le signaler par un mail à l'UFOLEP 23 : vmichnowsky@ufolep.org

Suite à une réunion régionale, une seule session de demande de descente de catégorie sera étudiée par coureur et par saison (fin septembre).

Un coureur descendu de catégorie se verra octroyer 10 points de départ dans sa nouvelle catégorie.

Tout coureur qui mute dans un autre département restera dans sa catégorie de valeur

Commenté [CA3]: Ajouter adresse mail

NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES – BRAQUETS - DISTANCES - DURÉES

Catégories	Braquet maximum	Distance maximum	Nombre de participations autorisées	Remarque
Jeunes masculins et féminines 10 ans et moins	5,60 m	5 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 1 épreuve par semaine. Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course	ATTENTION ! Le blocage des dérailleurs est strictement interdit. Tout concurrent qui se présentera avec un dérailleur bloqué se verra INTERDIRE le départ
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	6,40 m	10 à 12 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	7,01 m	35 km	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour	
Jeunes masculins et féminines 15/16 ans	Libre	60 km	Jours de course autorisés : tous les	

			jours et une seule par jour	
4a et 4b (Féminines et Masculins)	Libre	60 km	1 épreuve par jour (1)	
3ème Catégorie (Féminines et Masculins)	Libre	70 km	1 épreuve par jour (1)	
2e Catégorie (Féminines et Masculins)	Libre	80 km	libre	
1 ^o Catégorie (Féminines et Masculins)	libre	90 km	libre	
		50 km	1 épreuve par jour (1)	
Féminines adultes	Libre	Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir soit avec les « 4a » soit avec les « 3e catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles feront la même distance, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée		

(1) Dérogation possible pour épreuves en ligne et épreuves à étapes (dérogation délivrée par la commission sportive du département où se déroule l'organisation).

Commenté [CA4]: Ce qui apparait en rouge n'apparait pas dans la réglementation nationale à voir si on le garde ou non

ÉPREUVES À ÉTAPES SUR UNE JOURNÉE (deux demi-étapes)

- Sont considérées comme « Epreuves à étapes » les courses se déroulant sur au moins deux jours.
- Les épreuves à étapes (sur 2 jours et plus) sont autorisées aux Jeunes de 16 ans surclassés

- Sur la journée, la distance maximum pour les adultes est de

120 km pour les « 1e et 2e catégories ».

100 km pour les « 3e catégorie »

80 km pour les 4a, les 4b et les Féminines

Sont autorisées aux jeunes 15/16 ans à condition que le kilométrage total soit en conformité avec le kilométrage autorisé pour cette catégorie (soit 60 km maximum dans la journée).

RÉCOMPENSES :

La commission nationale demande aux organisateurs sous l'égide de l'UFOLEP de soigner particulièrement l'accueil des participants.

Rappel : Les **PRIX et PRIMES en ESPECES** sont **INTERDITS à l'UFOLEP**. Il est interdit, dans une épreuve « cyclospor » organisée sous l'égide de l'UFOLEP, d'attribuer des dotations (en dehors des récompenses symboliques traditionnelles telles que coupes, médailles, paniers garnies, fleurs, maillots de champion) sous forme de lots en nature uniquement pour les vainqueurs et leurs dauphins immédiats. Il est souhaitable de mettre des lots au tirage au sort afin de concerner tous les participants. **2 primes maximum sont autorisées par coureur** et par épreuve.

Un coureur qui ne se présente pas aux récompenses ne peut prétendre à récupérer son lot sauf cas exceptionnel et excusé.

Pour toute cérémonie protocolaire, LA TENUE de CYCLISTE EST OBLIGATOIRE. En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra REFUSER l'accès au podium.

LES CLASSEMENTS ET LES FEUILLES D'ÉMARGEMENT :

Seront à adresser au plus tard 24 heures après la course à : vmichnowsky@ufolep.org en copie à corinne.adenis@wanadoo.fr et secretariat.ufolep23@orange.fr à l'aide des imprimés sont sur le site ufolep 23 et qui seront transmis aux associations.

PROCÈS-VERBAL OU « RAPPORT DE CLÔTURE »

Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, compte-rendu, classements divers, accidents ou incidents, réclamations)

Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation à la directrice départementale par mail aux adresses suivantes : vmichnowsky@ufolep.org ET secretariat.ufolep23@orange.fr

LE MAILLOT :

Le port du maillot aux couleurs du club auquel appartient le licencié est obligatoire. Les Champions et/ou ex-Champions Nationaux Ufolep peuvent, sur ce maillot, porter un liseré tricolore. Par contre, il est interdit d'adjoindre un liseré tricolore (voire arc-en-ciel) pour des titres obtenus dans d'autres fédérations.

Les maillots de « Champion » obtenus dans les autres fédérations, sont interdits sur les épreuves UFOLEP. Le port du maillot de Champion Départemental – Régional ou National UFOLEP d'une discipline n'est autorisé que dans les épreuves de cette discipline et en dehors des épreuves « officielles » (Championnats départementaux, régionaux ou nationaux) et jusqu'à la nouvelle édition du Championnat Départemental ou Régional. Le nom ou sigle du club peut apparaître sur le maillot.

Les maillots de groupes sportifs professionnels en activité et corporatifs sont interdits.

LE CASQUE :

Port du casque (communiqué de notre assurance APAC).

Le port du casque est imposé pour toutes les activités cyclistes (lors des entraînements, sorties, reconnaissances, échauffements, compétitions, etc....).

Compte tenu des dispositions APAC, le port du casque est également obligatoire pour toutes les sorties (individuels ou club).

LE DOSSARD :

Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants, dans toutes les épreuves UFOLEP, **il doit être attaché non plié, avec 4 épingles et de façon visible sur le maillot, c'est à dire côté podium** et au-dessus des poches. Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingle), chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cyclospor » UFOLEP. En aucun cas il ne pourra être délivré de dossard à un cyclospor qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte de cyclospor correctement complétées à la table de contrôle.

En cas d'abandon un coureur devra obligatoirement rapporter son dossard.

Il est rappelé que les retours sur la ligne d'arrivée sont strictement interdits. Ils seront sanctionnés.

LES CATÉGORIES ADMISSIBLES À L'UFOLEP SONT :

FFC	Catégorie UFOLEP
OPEN 3 (<=100points au classement annuel FFC)	1ère Catégorie
ACCESS 1	1ère Catégorie
ACCESS 2	2ème Catégorie
ACCESS 3	3ème catégorie
ACCESS 4	4ème catégorie

L'ouverture des épreuves aux licenciés de la FFC est subordonnée à la présentation de leurs licences qui permettra de vérifier : - Leur catégorie - Qu'il y a bien un certificat médical attaché à leur licence

Commenté [CA5]: A vérifier Véro s'en occupe

SUPÉRIORITÉ MANIFESTE :

La supériorité manifeste est une attitude jugée par les délégué(e)s de courses et les membres de la CTD qui a pour conséquence d'entraîner la montée du coureur en catégorie supérieure ou se voir octroyer 10 points de sanction. Cette attitude se caractérise par plusieurs critères pouvant être cumulés ou non : fait de course faussant le résultat final, total de points proche de 30, attitude répétée, course pour les primes influant sur le résultat final sans jouer l'arrivée. Toute personne qui monte pour supériorité manifeste reste dans sa nouvelle catégorie pour la saison actuelle et la saison suivante.

DIFFICULTÉ MANIFESTE :

Tout licencié en difficulté dans sa catégorie durant une période longue pourra se voir proposer par la CTD une descente de catégorie. Cette descente est conditionnée à un courrier du coureur.

RÉTROGRADATIONS – DESCENTES :

Commission technique régionale :

Il est convenu à l'unanimité des membres présents à une réunion de CTR à Artigues près de Bordeaux que les points suivants seront à intégrer dans les différents avenants départementaux :

1. Gestion des descentes de catégories :

Un cyclosporitif n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra et après justification, demander par écrit à la commission départementale une descente dans la catégorie inférieure. La demande de rétrogradation doit être effectuée par le licencié sur le document adéquat, et remis à son président de club qui transmettra au Comité Départemental.

Une seule demande de descente sera étudiée par coureur et par saison.

Pour demander à descendre de catégorie, un licencié devra justifier de 4 courses faites si possible dans le département et à minima dans la région.

Un coureur possédant des points dans sa catégorie, ne pourra pas prétendre à une requalification en catégorie inférieure, SAUF si sa place (hors victoire) est réalisée dans une course de moins de 10 coureurs.

Cela permettra à la CTD d'apprécier le niveau du coureur (valable uniquement pour les moins de 60ans).

Un coureur âgé de 60ans et + pourra demander son reclassement dans la catégorie inférieure, même s'il a obtenu des résultats au cours de la saison (sauf si ce résultat est une victoire).

Un coureur descendu de catégorie se verra octroyer 10 points de départ dans sa nouvelle catégorie. S'il marque des points dans sa nouvelle catégorie, alors ils s'ajouteront aux 10 points octroyés lors de la descente. Ces points octroyés lors de la descente approuvée par la commission seront notés par le comité sur le nouveau carton. Les 4a qui seront redescendus en 4b ne se verront pas attribuer les 10 points de descente.

***NEW* :**

ATTENTION : le reclassement en catégorie inférieure n'est pas automatique, votre demande est étudiée par la CTD Cyclosporitif qui peut vous la refuser et cela dans le respect du règlement en application. Tout refus sera motivé par la commission et disponible sur simple demande auprès du comité Ufolep 23

Rappel : 1 seule demande sera traitée par saison

MUTATION INTER DÉPARTEMENTALE

Lors des mutations inter départementales, comme celles d'un même département, le carton de catégorie qui lui sera délivré devra correspondre à celui de la saison précédente. Une demande de descente en milieu de saison pourra être examinée par les CTD si le demandeur, et exclusivement dans ce cas-là, a muté pour cause de déménagement. Il faudra évidemment qu'il respecte toutes les conditions ci-dessus.

ATTITUDE ÉCORESPONSABLE :

Il est conseillé aux organisateurs de prévoir des zones déchets :

- Cette zone déchets ne devra pas être installée 500 m avant et 500 m après la ligne de départ et d'arrivée,
- La zone déchets sera matérialisée par un panneau à son entrée et un panneau à sa sortie,
- La zone pourra être constituée d'une ou plusieurs bâches installées sur le bas-côté de la route cote droit des coureurs,
- La zone devra être adaptée au circuit et donc être dans un lieu non dangereux.

L'objectif de cette zone est de supprimer définitivement les déchets balancés en pleine nature sur l'ensemble des circuits.

L'idéal étant de conserver les déchets dans les poches.

Néanmoins, aucun organisateur ne sera dans l'obligation de prévoir des « zones pour jet d'objets ».

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE LA REGLEMENTATION DE LA DISCIPLINE AINSI QUE LE CALENDRIER ET LES RESULTATS SUR LE SITE NATIONAL :

<https://ufolep-cyclisme.org>